

# Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

23 octobre 2021, 141<sup>ème</sup> Cercle de Silence du Mantois, 12<sup>ème</sup> année.

**Avec, ou sans papier,  
l'étranger est une personne  
la dignité de chaque  
personne  
ne se discute pas,  
elle se respecte  
Notre silence le crie**

## ***Le Cercle de Silence***

***est une action non violente, qui rassemble  
régulièrement, dans un espace public, des hommes  
et des femmes de divers horizons et de toutes  
convictions philosophiques, religieuses et politiques.  
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux  
personnes étrangères venues en France pour mieux  
vivre ou sauver leur vie.***

*Par notre participation au Cercle de Silence :*

**Nous voulons dénoncer** les traitements inhumains dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

**Nous voulons dénoncer** les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

**Nous refusons** les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

**Nous refusons** les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

**Nous refusons** que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

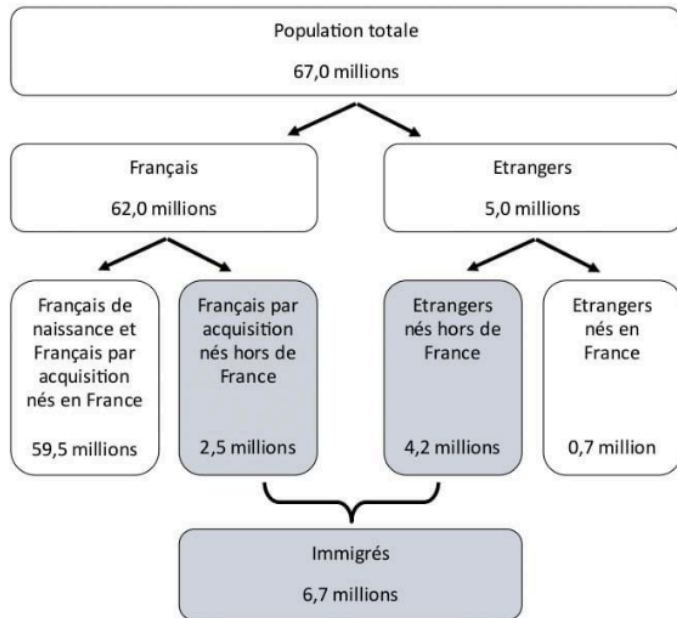
**Nous voulons** que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons  
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,  
entre 11h et midi, le 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois,  
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

***Prochains rendez-vous : 27 novembre. 22 janvier 2022, 26 février, 26 mars...***  
[cerclesilencemantas@yahoo.fr](mailto:cerclesilencemantas@yahoo.fr)

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

## Données du recensement de la population française. Les chiffres arrêtés au 15 juin 2021.



Source : Insee / recensement 2019, France hors Mayotte

## Patrons solidaires

Début 2021, un patron boulanger de Besançon, a entrepris **une grève de la faim** pour contester une **décision administrative abrupte** aux conséquences destructrices : Le jeune migrant, dont il était le maître d'apprentissage, venait d'avoir 18 ans et de recevoir une Obligation de quitter le Territoire Français (OQTF). Sa détermination lui a valu un immense soutien solidaire. **Il a obtenu gain de cause** et l'apprenti a pu continuer son chemin vers un vrai métier. Pour sortir de cette contradiction et des drames humains qu'elle engendre, les **patrons solidaires** demandent une révision de la législation pour garantir une régularisation à chaque jeune en formation jusqu'à la fin de son parcours de formation. Leur pétition soutient **la proposition de loi de Jérôme Durain, Sénateur de Saône et Loire qui sera examinée le 13 octobre par le Sénat.**

<https://www.change.org/p/r%C3%A9gularisation-pour-les-jeunes-%C3%A9trangers-en-formation?signed=true>

## Une peine énorme et disproportionnée.

Mimmo Lucano a été condamné le 30 septembre 2021 à 13 ans et 2 mois de prison pour association de malfaiteurs, pour incitation à l'immigration clandestine, fraude, détournement de biens publics et abus de pouvoir.

Elu maire de Riace, un petit village de Calabre dépeuplé, en 2004, Mimmo Lucano accueille de nombreux migrants ce qui relança le développement et les emplois. Il développe la formation professionnelle des réfugiés, relance les traditions artisanales locales, des ateliers et boutiques de céramique, broderie, tissage voient le jour. Des postes se créent dans l'agriculture et les services d'entretien. En 2010, il est nommé 3<sup>ème</sup> meilleur maire au monde pour sa politique d'accueil et d'intégration. Le village revit mais on l'accuse d'avoir organisé des mariages de convenance pour aider des femmes déboutées du droit d'asile à rester en Italie...

Une peine énorme et disproportionnée. Cette sentence est en générale réservée aux membres de la mafia sicilienne ou aux grands criminels. Mimmo se trouve aussi désormais sous la menace de lourdes pénalités financières (plus de 500 000 euros). Sa condamnation a provoqué une grande émotion en Italie et en Europe : « On le condamne à ça alors qu'il n'a pas deux lires devant lui et qu'il a reversé l'argent des prix qu'il a reçus à sa commune ! ».

« Si vous vous battez pour une société meilleure, ils vous condamnent à 13 ans, si vous sauvez des milliers de personnes en mer, ils bloquent votre navire. **Nous devons remettre les droits et la vie au centre et recommencer à construire des sociétés fondées sur le droit**», écrit Oscar Camps, le fondateur de l'ONG d'aide aux migrants en mer.

Les avocats de D Lucano ont annoncé qu'ils feront appel du jugement. Ce dernier sera assigné à résidence le temps du recours.